



Puis je poursuivre mon ancien patron

Par **REDSAF**, le **12/07/2009** à **12:18**

Bonjour,

SUITE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL QUI M A VALLU UN DOIGT CASSER ET UN ONGLE ARRACHER UNE FRACTURE OUVERTE.ALORS QUE J AVAIS LE DOIGT EN SANG UN EMPLOYER EST VENU ME VOIR POUR VOIR SI C ETAIT GRAVE ET COMME C ETAIT LE CAS IL M A PROPOSER DE M AMEMENER A LA CLINIQUE.IL EST ALORS ALLE VOIR LE PATRON POUR LUI DIRE QU IL ALLER M AMEMENER.MAIS CELUI CI LUI A INTERDIT DE M AMENER A LUI ET A TOUT LES EMPLOYER ET LE TRUC C EST QUE NI LUI NI MON CHEF D ATELIER N EST VENU VOIR SI C ETAIT GRAVE OU PAS.ALORS L OUVRIER EST VENU ME DIRE QU IL POUVER PAS M AMENER CAR IL AVAIT PAUR DE CE FAIR VIRER.JE SUIS ALORS PARTI TOUT SEUL EN SCOOTER MALGRAIS LE DOIGT CASSER.ET LE PIRE C EST QUE QUAND MON ACCIDENT C EST FINI JE SUIS ALLER A L ENTREPRISE MAIS LE PATRON M AVAIS PAS RENOUELAIS MON CONTRAT CAR J ETAIT EN INTERIM

S IL VOUS PLAIT POUVEZ VOUS ME DONNER DES CONSEIL CAR MERCREDI JE VAIS VOIR L INSPECTION DU TRAVAIL